

---

1435 Décret du 14 mars 2019 portant approbation des statuts de la Banque  
asiatique d'investissement dans les infrastructures

(Moniteur n°133 du 14 juin 2019 p.61280)

Projet de décret n°757 (2018-2019)

Discussion et adoption : séance du 13 mars 2019 CRI n°13 (2018-2019)

---

## MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[C – 2019/13096]

**14 MARS 2019. — Décret portant approbation des statuts de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (1)**

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup>.** L'Accord portant création de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, ainsi que le rapport, faits à Beijing le 29 juin 2015, sortiront leur plein et entier effet.

Les conditions d'accession à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, reprises dans la résolution n°24 du Conseil des gouverneurs de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures du 21 mars 2017, sont acceptées.

**Art. 2.** Les amendements à l'Accord adoptés sur base de l'article 53 sortiront leur plein et entier effet.

**Art. 3.** Le Gouvernement de la Communauté française notifie au Parlement dans un délai de trois mois toute proposition visée à l'article 2, qui a été communiquée aux Parties par le Dépositaire.

Dans un délai de six mois suivant la communication du Gouvernement de la Communauté française visée à l'alinéa 1<sup>er</sup>, le Parlement peut s'opposer à ce qu'un amendement visé à l'article 2, sorte son plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 14 mars 2019.

Le Ministre-Président, en charge de l'Égalité des Chances et des Droits des Femmes,  
R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,  
A. GREOLI

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale,  
de la Recherche et des Médias,  
J.-Cl. MARCOURT

Le Ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de  
Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale,  
R. MADRANE

La Ministre de l'Éducation,  
M.-M. SCHYNS

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,  
A. FLAHAUT

---

Note

(1) *Session 2018-2019.*

*Documents du Parlement.*

— Projet de décret, n° 757-1.

— Rapport de commission, n° 757-2.

— Texte adopté en séance plénière, n° 757-3.

*Compte-rendu intégral.*

— Discussion et adoption.

Séance du 13 mars 2019.

---